



Bulletin d'information du PASRES

# **PASRES**

N° 009 - Octobre 2015

## **La problématique des crises électorales**

### **SOMMAIRE**

- 2. Editorial du  
Secrétaire Exécutif**
- 3. Interview du  
Professeur  
Bléou Martin**
- 4. La problématique  
des crises électorales  
en Afrique**
- 5. Chercheur du mois**
- 6. Activités du  
Secrétariat Exécutif**



Secrétariat Exécutif du PASRES  
Centre Suisse de Recherches Scientifiques,  
Km 17 Adiopodoumé, Route de Dabou  
01 Bp 1303 Abidjan 01  
Tél. : (225) 23 47 28 29  
Fax : (225) 23 45 12 11





Dr SANGARÉ Yaya  
Secrétaire Exécutif du PASRES

Le Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire (PASRES) a organisé récemment une conférence-débat dont le thème était : « La problématique des élections en Afrique : causes et conséquences des crises électorales ». Pourquoi le PASRES, un programme de financement de la recherche, s'intéresse-t-il au phénomène sociopolitique de la crise électorale qui affecte l'Afrique noire depuis quelques deux décennies ? Comment l'intègre-t-il à ses objectifs stratégiques tirés du cadre global des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) que sont : 1) la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, 2) l'amélioration de la santé humaine, 3) la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ?

Pour répondre à ces questions et comprendre les relations entre les objectifs du Programme et la crise, il convient de s'accorder sur ce qu'on appelle, aujourd'hui, une crise électorale. Si on combine les définitions du Dr HOUNAKE de l'Université de Lomé et celui de l'Union Africaine, proposées par M. KOUASSI Yao, le conférencier, on peut considérer que « la crise électorale est un conflit électoral qui affecte un Etat lors des élections et, particulièrement, de l'élection présidentielle, en installant une situation de désordre, de protestation, de dérangement, de dysfonctionnement et de violence résultant de différences de point de vue, d'opinions et de pratiques qui faussent le processus électoral et ses résultats et, partant, le jeu électoral pluraliste ».

A partir de la définition, on constate d'emblée que la crise électorale constitue, pour l'atteinte des objectifs du PASRES, un Risque Social Majeur (R.S.M.) à l'image des Risques Technologiques Majeurs (R.T.M.) dont l'effectivité crée des pertes en vies humaines, la destruction des infrastructures, l'insécurité des personnes et des biens, le déchirement du tissu social, donc la fin de la cohésion sociale

**Objectif 1 : réduction de l'extrême pauvreté et de la faim :** nous savons que le développement des cultures d'exportation et l'exploitation

intensive des ressources naturelles entraînent une paupérisation croissante des populations et la famine à cause de la diminution des surfaces cultivables consacrées à la culture vivrière agricole. La crise électorale, en provoquant l'exode des populations vers les villes et des villes vers les campagnes, détruit le circuit de production, l'abandon total du travail agricole ; ce qui n'est pas sans conséquence sur la paupérisation des populations liée à l'extraversion des économies africaines. La crise électorale fait passer de la paupérisation déjà éprouvante à la misère déshumanisante. Les populations livrées à elles-mêmes sombrent dans l'insécurité alimentaire. Qui ne se souvient pas du cas, pas si loin dans le temps, de l'Ethiopie et, aujourd'hui, du Soudan du Sud ?

La réduction de l'extrême pauvreté et de la faim n'est possible que s'il règne la paix sociale dans un Etat permettant de mener les recherches devant améliorer le rendement des cultures et assurer la protection alimentaire.

**Objectif 2 : l'amélioration de la santé humaine :** la santé est, aujourd'hui, fondée légalement sur la logique de la médecine moderne presque exclusivement, surtout dans les pays francophones où se classe la Côte d'Ivoire. C'est une médecine mécaniste alliée aux grandes firmes pharmaceutiques internationales. Elle exige en amont des programmes de santé publique, des infrastructures médicales lourdes comme les hôpitaux et l'approvisionnement des pharmacies en médicaments. Or, la crise électorale détruit ce dispositif par le déplacement des ressources humaines utiles pour le fonctionnement de ce système sanitaire. Elle engendre, d'un autre côté, une perte de confiance en ce système du fait que les clivages et les divisions à l'origine de la crise électorale se retrouvent au sein même des structures sanitaires. Pire, la précarité qu'elle crée dans les zones de regroupement des déplacés et l'insécurité qu'elle installe sur tout le territoire empêche un recours à la médecine traditionnelle puisque les praticiens de cette dernière ne peuvent pas exercer dans un tel climat.

L'amélioration de la santé humaine exige une situation appropriée à la mise en œuvre d'une logique de santé étant entendu que la médecine moderne et la médecine traditionnelle concourent au bien-être physique et psychologique de l'homme. La dégradation de l'état sanitaire du pays lors d'une crise électorale empêche la poursuite des recherches dans le domaine des plantes médicinales qui permettraient de

baisser le coût de la santé mais aussi de l'intégrer dans son environnement pour aller vers une conception holistique de la maladie.

**Objectif 3 : la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles :** la maladie comme la guérison ont lieu dans un environnement. Aujourd'hui, beaucoup s'accordent sur l'existence d'une écologie de la santé impliquant une connaissance, un respect et une protection de l'environnement pour qu'il participe à l'amélioration de la santé. Dans la mentalité des populations africaines, la relation à l'environnement est métaphysique, voire spirituelle, par une intimité et une sacralisation de la relation d'intimité de l'homme avec la nature dans laquelle s'exprime le divin. Une médecine basée sur les plantes dont la connaissance thérapeutique est souvent mystérieuse et mystique présuppose la protection de l'environnement et de la biodiversité. Or, la crise électorale induit une violence qui se manifeste dans la destruction des forêts des « ennemis », la destruction des herbiers et des potagers des villages. L'abandon des sites a pour conséquence l'invasion des parcelles par la chienlit qui étouffe, en général, les plantes médicinales. L'affaiblissement de l'Etat qu'entraîne la crise électorale permet d'endommager gravement les aires protégées et, ce faisant de détruire le patrimoine floristique et les essences rares.

La crise électorale détruit le patrimoine environnemental et constitue un danger pour son respect et sa protection tels qu'on peut les voir dans l'itinéraire de la médecine traditionnelle avec l'ajout du surnaturel aux thérapies.

La crise électorale constitue un défi pour la société qui la vit car elle paralyse toute activité en provoquant l'écroulement de l'Etat. Or, les sociétés contemporaines sont des Etats-nations qui ont besoin de paix sociale pour mener à bien les recherches scientifiques fondamentales, appliquées, expérimentales pour l'amélioration des conditions matérielles et psychologiques d'existence des hommes. Pour le PASRES, qui est une structure de financement de la recherche, la crise électorale constitue une menace pour la poursuite de ses actions en faveur de la recherche. C'est pourquoi, le phénomène de la crise électorale devient un objet de recherche pour sa compréhension et sa prévention. Il s'agit donc d'en connaître les causes et les conséquences dans l'espoir de permettre aux différents acteurs de les prévenir.

« Prof. Pensez-vous que nous sommes entrés dans un cycle politique comme celui des coups d'Etat avec les nombreuses crises post-électorales qui secouent les États africains ?

Aujourd'hui, la plupart des États africains se proclament démocratiques, par rapport et par opposition au système ancien qui se caractérisait par le pouvoir d'un seul ou de quelques-uns. Mais, cette proclamation ne coïncide pas en tous points avec les faits : les élections, au lieu d'être, pour le peuple, un moyen de choisir ses dirigeants, appelés à gérer les affaires de la Cité dans le sens du bien commun, débouchent, au contraire, soit sur la falsification de la volonté populaire au moyen de la fraude, soit sur la mise en œuvre d'une politique tendant à régenter la conscience des populations en leur imposant une orientation religieuse. Ce sont ces tares, affectant les élections, qui sont à la base des crises post-électorales. Celles-ci peuvent être surmontées au moyen de la formation ou de l'éducation aux principes démocratiques.

« Ne pensez-vous pas que ces crises constituent une mutation entre des organisations politiques post-coloniales et la naissance de système politiques voulant se fonder sur les valeurs de la mondialisation ?

Ces crises procèdent de la rencontre de deux contraires : d'une part, la volonté de perpétuer le système du pouvoir personnel, lié au parti unique, et, d'autre part, la nécessité de donner effet aux exigences du pluralisme politique et de l'Etat de droit, qui postulent la transparence et la possibilité d'alternance au pouvoir.

« Quelle lecture faites-vous de la tendance de plus en plus affichée par les gouvernants de rompre avec ce cycle en cherchant des mécanismes pour éviter de longs règnes ?

La limitation du nombre de mandats, moyen de lutte contre le pouvoir viager, n'est pas le fait des gouvernants, qui n'y ont, d'ailleurs, pas intérêt, mais plutôt celui des forces vives de la nation. Elle marque un aboutissement de la lutte menée contre le pouvoir personnel ; et elle se

donne comme l'une des conquêtes du constitutionnalisme depuis les années 1990. Cette conquête n'est pas encore achevée, car, d'une part, quelques États, peu nombreux, il est vrai, font échec à la consécration de la limitation du nombre de mandats ; d'autre part, certains États vivent, depuis quelque temps, des tensions dues à la volonté des détenteurs du pouvoir de faire sauter le verrou constitutionnel de la limitation du nombre de mandats à la tête de l'Etat.

Toutefois, il est permis de croire que les résistances constatées finiront par tenir en échec cette propension à faire retour à la situation antérieure, qui était celle de l'accaparement du pouvoir par les

« Comment voyez-vous l'avenir politique de l'Afrique subsaharienne malgré cet incendie des crises post-électorales ?

La prise en compte par les forces vives de la nation de la nécessité d'adopter et de mettre en œuvre la démocratie dans les États africains, et la détermination à la faire aboutir, autorisent l'espoir, en dépit des difficultés et des vicissitudes du moment. C'est dire que l'avenir de l'Afrique, qui sera ce que les Africains en feront, sera celui des temps présents, c'est-à-dire des exigences du moment...

« Quelles sont vos recommandations aux politiques et aux peuples africains ?

Point de recommandations, mais, plutôt, ma foi en l'avenir : tout changement heurte nécessairement des intérêts, et, par conséquent, suscite des résistances. Mais, le dernier mot appartient à la volonté, tenace, du peuple, adossée au temps...



Professeur Martin BLEOU

gouvernants, pouvoir dont le peuple seul est propriétaire, les gouvernants n'en étant que des détenteurs passagers. ..

# LA PROBLEMATIQUE DES CRISES ELECTORALES EN AFRIQUE

« La crise est une période d'incertitude qui oblige à faire un choix entre un équilibre ancien dépassé et un état futur à rechercher. Cela montre bien que la crise relève d'un ordre politique. Définition proposée par le Dr HOUNAKE de l'Université de Lomé : « Par crise électorale, on entend toute situation de désordre, de protestation, dérangement, de dysfonctionnement, qui s'introduisent dans le système politique, a ou aurait de graves incidences sur le déroulement du jeu électoral pluraliste ». L'Union Africaine, quant à elle, préfère parler de conflit électoral. Elle tient à préciser que le conflit électoral peut déboucher sur la violence. Dans ce cas, la violence électorale s'entend comme « toute forme de violence qui à n'importe quelle étape du cycle électoral, résulte de différences de points de vue, d'opinions et de pratiques ». La violence électorale survient en règle générale lorsque des groupes et des parties recourent à la force pour intimider leurs opposants, afin de modifier le processus électoral et ses résultats en leur faveur ».

« Pendant une trentaine d'années, l'Afrique vécut sous divers systèmes politiques à savoir, le régime militaire, le régime multipartite bien que limité, la monarchie et le parti unique. A cette époque, le parti unique, en raison du nombre important d'États l'ayant adopté apparaissait comme le système politique de référence de l'Afrique indépendante, concurrentiellement avec les régimes militaires. Quelle que soit la nature du système politique, tous avaient en commun la gouvernance despotique, l'autoritarisme, la gestion approximative des ressources nationales et la violation massive des droits de l'homme. C'est cet environnement politique, dont la caractéristique principale est le verrouillage politique, qui explique la fréquence et le nombre élevé de coups d'État militaires (50) et d'insurrections armées (30) que l'Afrique connaît de 1960 à 1990 ».

« Au début des années 90, l'Afrique comme le reste du monde, connaît des bouleversements qui vont modifier la nature des systèmes politiques. Lâchés par leurs peuples et leurs soutiens extérieurs, la presque totalité des pays africains s'ouvrent au multipartisme à partir de 1990. De nombreux partis politiques sont autorisés et présentent des candidats aux différentes élections qui sont organisées. D'une manière générale, les scrutins référendaires, locales, législatives et présidentielles suscitent l'enthousiasme des populations qui, pour la plupart votent pour la première fois de leur vie. Ils permettent de renouveler la classe politique et d'installer des régimes plus ou moins démocratiques ».

« Mais assez curieusement, ces élections, loin d'apaiser les tensions sur le plan politique les exacerbe au contraire ; de telle sorte qu'à chaque élection, surtout présidentielle, de nombreux pays échappent de peu à la guerre civile, au coup d'Etat militaire ou à la déstabilisation tout court en raison des nombreuses crises électorales qui jalonnent le processus électoral. Ce processus chaotique n'est pas prêt de s'arrêter, si on s'en tient aux « récents événements » qui se sont déroulés au Niger, au Burkina, au Congo ou se déroulent actuellement au Burundi ».

« Sur la base de ce constat, on peut se demander pourquoi, les élections dont le seul but est d'assurer un fonctionnement régulier du processus démocratique ne peuvent être organisées sans violences ? Pourquoi les élections doivent-elles constituer un moment dramatique de la vie politique d'un pays au lieu d'être un instrument de stabilisation ? Quelles sont les causes des crises électorales dans les pays africains ? Quelles en sont les conséquences ? Est-il possible d'éviter ces crises ? »

(En conclusion), « les (crises électorales) ont des causes objectives qui tiennent de la faiblesse de la culture démocratique et des pressions extérieures. Comme facteurs aggravants, on peut ajouter le contexte de crise et la transition brutale du passage de l'ordre politique ancien à l'ordre politique nouveau (multipartisme).

Pour prévenir les crises électorales :

L'éducation à la culture démocratique des citoyens et de la classe politique

L'action de la société civile comme moyen de prévention et de médiation nationale

L'action de l'extérieur

Pressions pour l'application des chartes adoptées par les organisations régionales et l'UA sur les élections, la démocratie et la bonne gouvernance

Rejet de gouvernements violant ces chartes

Pression des bailleurs de fonds pour des élections transparentes ».

(1) Texte extrait de la Conférence-Débat : « La problématique des élections en Afrique : causes et conséquences des crises électorales », prononcée par M. KOUASSI Yao, Maître de Conférences, Dépt. Histoire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY d'Abidjan, organisée par le Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire (PASRES), le jeudi 28 mai 2015 à l'École Normale Supérieure d'Abidjan (ENS).

# CHERCHEUR DU MOIS

## LE PASRES TRAVAILLE

### POUR LA PROMOTION

#### DES CHERCHEURS

#### A-PRÉSENTATION

Monsieur AMOUSSOU Vigny Landry est doctorant de droit public au Centre d'Etudes et de Recherches sur les Droits Africains et sur le Développement Institutionnel des pays en développement (CERDRADI-GRECCAP) de l'Université de Bordeaux. Ses travaux relèvent donc des sciences juridiques. Sur le plan académique, M. AMOUSSOU est titulaire d'une maîtrise de droit public option : Carrières administratives et un D.E.A de droit public fondamental obtenus à l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest-Unité Universitaire d'Abidjan. Il est célibataire et père d'un enfant.

#### B-ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROJET PASRES

##### Intitulé du projet de recherche :

L'ordre public sanitaire en Afrique noire francophone

##### Cadre Justificatif du projet :

Quoique la santé publique ne soit guère présente dans les définitions générales et classiques de l'ordre public, toute une série de prescriptions législatives ou administratives, générales ou spéciales, collectives ou individuelles semble reposer sur quelque chose comme un ordre public sanitaire. En effet, le volet « sanitaire » de l'ordre public apparaît en filigrane avec la salubrité publique, dont la mission confiée aux autorités de police locale est destinée à empêcher la propagation des maladies contagieuses et de lutter contre l'insalubrité en général.

Le volet sanitaire de l'ordre public est en revanche beaucoup plus important dès lors que l'on se penche sur l'ensemble des mesures impératives intervenant dans le domaine de la santé dont l'exemple le plus illustre est celui des obligations vaccinales. Toutefois, en dépit d'une consécration largement admise de la dimension sanitaire de l'ordre public dans

les Etats d'Afrique noire francophone, force est de constater que le véritable problème auquel sont confrontées les autorités de police dans ces États est la pauvreté ambiante. Une pauvreté telle qu'elle soulève inévitablement des interrogations sur les moyens à la disposition des autorités de police pour la sauvegarde de l'ordre public sanitaire à la lumière de la vulnérabilité des sociétés africaines aux risques sanitaires.

De plus, si l'exercice de la police sanitaire reste l'apanage des pouvoirs publics, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un service public, certes particulier, mais d'un service public quand même. Or, le service public en Afrique francophone est en crise depuis la fin des années 1970. En cause, les cas notoires d'amateurisme, de clientélisme, de népotisme, de gabegie du fait de la volonté de caser parents, connaissances et amis au détriment de l'efficacité ou de résultats. Sans oublier, la chute brutale des prix des matières premières et des plans d'austérité imposés par le FMI et la Banque Mondiale (plan d'ajustement structurel, dévaluation, etc.) qui ont profondément remodelé la nature des services publics, les rendant inadaptés aux services qu'ils avaient vocation de rendre aux publics.



#### Résumé du projet

En mettant en évidence la prise en compte de la maladie comme facteur de désordre dans les Etats d'Afrique noire francophone, le présent projet soulève un aspect aussi grave que délicat, celui de la différenciation de l'effectivité des normes de sécurité sanitaire en fonction du niveau de richesse des pays. Mais encore, le constat que la plus grande partie des décès dans les pays concernés résulte de la non satisfaction -ou parfois de la mauvaise satisfaction- des besoins fondamentaux (accès à l'eau potable, alimentation, accès aux infrastructures sanitaires, etc.) que de l'inaction des autorités de police sanitaire. En somme, seule une politique plus active et efficiente contre la pauvreté combinée à l'activisme des autorités de police pourrait permettre aux pays concernés d'opérer une sorte de transition sanitaire, en faisant de l'exercice du pouvoir de police sanitaire non pas une activité dénuée de répercussion mais l'instrument de la puissance publique visant à assurer la mission constitutionnelle de protection de la santé confiée à la Nation.

**Monsieur AMOUSSOU Vigny Landry**, doctorant de droit public au Centre d'Etudes et de Recherches sur les Droits Africains et sur le Développement Institutionnel des pays en développement (CERDRADI-GRECCAP) de l'Université de Bordeaux.